

Non aux ordonnances !

Pour des emplois véritables, nos salaires, Pour la défense des services publics

Tous ensemble dans la rue ce 4 octobre !

En réponse au vote de refus du libéralisme et d'exigence sociale exprimé par les Français à travers leur vote du 29 mai dernier, le gouvernement a répondu par des mesures qui sont autant d'attaques contre les salariés et les privés d'emploi.

■ Les ordonnances pour l'emploi, = **plus de précarité**, car les salariés employés sous contrat nouvelle embauche pourront être jetés comme des kleenex !

■ L'extension du « forfait jour », le développement du « travail à temps partagé » = **plus de flexibilité + allongement du temps de travail** sans rémunération d'heures supplémentaires !

■ « L'incitation et l'accompagnement » à la recherche d'emploi, = **contrôle renforcé + pression et stigmatisation des chômeurs et des précaires !**

■ La réforme fiscale = remise en cause de la progressivité de l'impôt et suppression de fait de l'ISF, **autant de cadeaux aux plus fortunés !**

■ De plus, **accélération des privatisations des services publics** (rail, télécoms, EDF...) **délocalisations et licenciements...**

Enfin hausse du coût de la vie, vu l'augmentation des richesses, **il faut des négociations salariales dans le privé comme dans le public !**

Tous ensemble nous devons résister, renforcer l'unité et la solidarité des salariés du public et du privé, avec les privés d'emploi, **préparer une mobilisation générale...**

■ C'est dans cette perspective que l'**union syndicale Solidaires** s'est associée et **appelle** les salariés, les privés d'emploi, les retraités à **cette journée de grève du 4 octobre**.

■ C'est aussi dans cette perspective que nous associerons aux initiatives contre la directive Bolkestein et l'OMC le 15 octobre prochain.

**En cette
période de
rentrée,
l'heure doit
être à
l'offensive !**

le journal
n°1 septembre 2005

Union
syndicale
Solidaires **rhône**

Journée du 4 octobre ■ Inspection du travail ■ les
CNE ■ les contrats aidés ■ Actualités Solidaires Rhône

Pendant l'été, par lois, décrets et ordonnances, le gouvernement Villepin a frappé fort contre les salariés et leurs droits !

Adoption définitive par le parlement le 13 juillet de la loi sur les PME.

Le gouvernement a fait passer à cette occasion plusieurs dispositions importantes modifiant le code du travail : Prolongation de la durée des mandats des représentants du personnel (DP, CE, CCE, comité de groupe) de 2 ans à 4 pour l'ensemble des entreprises, extension du forfait en jours aux salariés non cadres, autorisation de travail le dimanche pour les apprentis de moins de 18 ans,

Décret du 02 août renforçant les mesures de contrôle des chômeurs.

La liberté de licencier, les différentes mesures d'exonérations de cotisations sociales, l'envolée de la précarité et des formes de contrats précaires, les aides diverses aux entreprises, Ont fait la preuve de leur inefficacité pour l'emploi. Incapable de faire baisser le chômage, le gouvernement s'en prend aux plus faibles, les chômeurs : contrôle, répression, baisse voire suppression des allocations...

Adoption le 04 août d'une série d'ordonnances dans le cadre du « plan d'urgence pour l'emploi »

Contrat Nouvelles Embauches (CNE).

Ce CNE est encore plus précaire que le CDD car le salarié ne connaîtra pas la durée de son embauche !

Ce nouveau contrat s'applique pour toutes les

entreprises de moins de 21 salariés et il pourra être conclu pour toute nouvelle embauche sauf pour des emplois saisonniers. Ce CNE est de fait une période d'essai de 2 ans qui permet au patron de licencier le salarié sans justification ni motif pendant ces 2 ans, d'attendre le délai légal de 3 mois et de réembaucher le même salarié pour un nouveau CNE !

Pour les salariés, c'est la précarité et l'insécurité totale.... La menace quotidienne du licenciement, des difficultés pour emprunter ou se loger et des projets d'avenir seulement en rêve !

Exclusion des jeunes salariés de moins de 26 ans du décompte des effectifs de l'entreprise pour l'application du code du travail et de diverses dispositions financières !

Exclure les moins de 26 ans de l'effectif de l'entreprise, revient de fait à exclure et priver des milliers de jeunes et de moins jeunes du droit de s'organiser et de se défendre dans les petites entreprises et en particulier dans l'hôtellerie, la restauration, les services,...

Institution d'un crédit d'impôt au profit des jeunes de moins de 26 ans qui prennent un emploi dans des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement : Agriculture, bâtiment, travaux publics, industrie, commerce, restauration, ... Ainsi les employeurs sont dédouanés des mauvaises conditions de travail (pénibilité, dangerosité, flexibilité, horaires à rallonge, bas salaires, ...) qu'ils imposent dans ces secteurs ... Pas la peine d'améliorer les conditions de travail ou les salaires puisque le contribuable payera !

Relèvement des seuils d'effectifs de 10 à 20 salariés pour certains prélèvements obligatoires dans les entreprises :

Participation au financement de la formation professionnelle, contributions versées pour l'aide au logement et pour l'effort de construction.

Simplification des formalités d'embauche pour les entreprises de moins de 6 salariés. Instauration du chèque-emploi qui encouragera de fait la fraude sur les cotisations et le code du travail en affaiblissant les possibilités de contrôle.

On comprend que le patronat juge ces mesures très positives ! En effet, 3 d'entre elles : le CNE + l'exclusion des salariés de moins de 26 ans des effectifs de l'entreprise + la prolongation de 2 à 4 ans de la durée des mandats (DP, CE, ...) seront très efficaces pour décourager le syndicalisme et l'organisation des salariés dans les PME.

Ce gouvernement et sa politiques sont illégitimes. Cette absence de légitimité les poussent à agir vite pour que le programme de casse sociale du patronat et des libéraux passe et s'applique.... Ceux qui nous gouvernent ne prennent même plus la peine de préserver un semblant de vernis démocratique aux décisions qu'ils nous imposent. En procédant par ordonnances et décrets, ils prouvent leur illégitimité et leur peur du débat démocratique.

Dans ces conditions, s'opposer et combattre leur politique est un devoir pour chaque citoyen !

“CONTRAT NOUVELLE EMPLOI” de VILLEPIN ou Contrat Nouvel Esclavage

Les 3/4 des recrutements sont à durée déterminée (CDD) ; 72,5% au dernier trimestre 2004 selon le ministère du travail. Et alors.... Ce gouvernement nous pond un “contrat nouvelle embauche” pour les entreprises de 20 salariés au plus, ce qui représente 5 millions de salariés en France. Ce qui n'est pas rien !

“La nouveauté” : un contrat qui peut être rompu par l'employeur, sans avoir à donner de motif, pendant les deux premières années. On peut ainsi, mettre dehors n'importe qui, n'importe quand, sans motif, sans procédure, sans recours !

Le contrat de travail qui est par nature un contrat de subordination juridique et économique n'a désormais plus de contre-poids. Exit le code du travail ! Exit le droit syndical et le recours au prud'homme ! C'est la restauration du patronat de droit divin, un véritable retour au 19ème siècle. Avec nos gouvernants à sa botte, la modernisation sociale du ME-

DEF est en bonne voie.

Le “contrat nouvelle embauche”, c'est ça !

Villepin l'appelle cyniquement un “temps de consolidation de l'emploi” : si les mots ont un sens, consolider ce type d'emploi, c'est démontrer sa soumission pendant deux ans, c'est accepter de renoncer à l'état de droit dans l'entreprise, c'est renoncer au syndicalisme, à toute revendication, c'est se taire, ne pas déplaire, et une fois qu'on a passé le cap de deux ans, c'est consolidé, on a “pris le pli”, n'est-ce pas, on continue pareil ou on allonge “la période d'embauche” ?!

Le syndicalisme se doit de relever le défi dans la lutte contre le chômage et la précarité sans limite. C'est un combat qui ne supporte plus les compromissions du syndicalisme d'accompagnement. La lutte de classes est une réalité trop crue...

Commémoration de l'assassinat de

Sylvie Trémouille, et Daniel Buffière.

Union
syndicale
Solidaires Rhône

Le 2 septembre 2004, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière, inspecteurs du travail dans l'agriculture, chargés à ce titre de contrôler le respect des droits des saisonniers agricoles, étaient 'fusillés' à Saussignac en Dordogne. Tués d'un coup de fusil par un riche agriculteur, qui ne reconnaissait pas la légitimité des missions de nos collègues.

Cet assassinat se place dans un contexte d'attaques sans concession contre les services publics, le droit du travail, la protection sociale, les droits des chômeurs, des femmes, des étrangers.

Ces attaques sont menées depuis plus de deux ans par un gouvernement illégitime, élu avec seulement 19% des voix. Ce gouvernement applique le programme du MEDEF.

Les dernières mesures de cette offensive sont :

- la durée des mandats des élus (délégués du personnel, comité d'entreprise) qui passe de 2 à 4 ans;
- le contrat nouvelle embauche pour les entreprises de moins de 20 salariés, avec possibilité de rupture non motivée par l'employeur pendant 2 ans (donc un renforcement de la précarité);
- la non comptabilisation dans les effectifs des jeunes de moins de 26 ans recrutés depuis le 22

juin 2005.

Cette mesure rend difficile, voire impossible, les élections dans des entreprises comme MacDo ou Maxi Livres, (pour cause de seuils d'effectifs non atteints).

Les conditions de travail lamentables dans ces entreprises nécessitent pourtant l'existence de délégués du personnel combattifs.

- le retour au Moyen Age avec l'autorisation pour les apprentis majeurs ou non, de travailler le dimanche et les jours fériés.

Ce beau programme de darwinisme social exige une réelle liberté des employeurs (liberté du renard dans le poulailler), avec en contrepartie, la suppression des organismes de contrôle chargés de protéger les salariés.

L'inspection du travail, dernière digue qu'il faut abattre.

Le message a été compris par tous les collègues. Le 2 septembre 2005, des journées d'action ont été organisées dans toute la France, à l'appel des syndicats du Ministère du Travail et des Affaires sociales.

A Lyon, à la Direction Départementale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle, les syndicats Sud Cgt Snu Fo ont appelé à la grève le vendredi 2 septembre 2005.

Des tracts ont été distribués aux usagers pour expliquer les enjeux de cette journée. Après la minute de silence décidée par l'Administration (faible réponse par rapport aux enjeux), et le message (plus que tiède) de notre ministre Borloo, diverses personnalités sont intervenues devant 200 agents réunis dans le hall.

Nous avons apprécié les discours du sénateur communiste Guy Fischer, ainsi que l'appel de Solidaires Rhône à une unité interprofessionnelle pour défendre le code du travail et les fonctionnaires chargés de le faire appliquer. D'excellents articles de soutien ont été rédigés dans le Progrès.

Il convient de noter la présence de l'union locale Cgt de Villeurbanne, ainsi que des représentants de la Fsu

Un début d'unité. Il faut continuer. La défense de l'inspection du travail c'est la défense de tous les salariés.

Public Privé

Unité

Tout augmente... sauf les salaires

Donnons - nous les moyens

de changer la donne !

Alors que les profits pétroliers sont énormes...

Le P.D.G. de Total a présenté, mercredi 7 septembre, un résultat net de 6,29 milliards d'Euros au 1er semestre 2005, soit + 44% par rapport au 1er semestre 2004.

Ce résultat net s'accompagne d'un bénéfice net par action en hausse de 45% !

...l'essence ne cesse d'augmenter

Depuis le début de l'année, l'essence a augmenté de 18% et le gazole de 14% !

Par ailleurs, le litre de fioul domestique est passé de 0,49 € en décembre 2004 à 0,69 € ces jours-ci. Alors que les profits patronaux explosent...

2004 a été une année historique pour les groupes français. Ainsi, les 40 premiers groupes industriels et financiers ont réalisé 60,9 milliards d'Euros de bénéfices contre 30,4 en 2003 !

...les licenciements et la précarité explosent aussi

Les licenciements boursiers et les délocalisations s'amplifient.

Chaque jour apporte son lot de suppressions d'emplois.

Ainsi, hier, lundi 12 septembre :

- le géant informatique américain (Hewlett-Packard) a annoncé 1 240 licenciements en France ;

- le fabricant de chaussures Jourdan a été mis en redressement et 400 emplois sont menacés. Par ailleurs, la précarité s'amplifie démesurément, à tel point que :

- 2,6 millions de salariés sont au chômage ;

- 1,085 million sont allocataires du RMI

- près de 3 millions de salariés (dont de nombreux jeunes) subissent des contrats précaires.

Et que dire du Contrat Nouvelle Embauche qui va permettre aux patrons (de PME, pour l'instant) de licencier un salarié sans raison pendant 2 ans !

Alors que les REGA (rémunération globale annuelle liée aux résultats de l'entreprise ...) des mandataires sociaux connaissent des revalorisations indécentes...

Chaque année, ces messieurs s'octroient des revalorisations conséquentes (souvent à 2 chiffres) à leurs rémunérations non moins conséquentes (de 250 000 à 300 000 Euros pour la plupart d'entre eux) !

...notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader

Aussi, il nous faut dès à présent enclencher ce processus de mobilisation, afin d'avoir le temps de convaincre un maximum de collègues que l'on peut imposer aux patrons :

- le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis janvier 2000,

- le maintien de notre pouvoir d'achat,

- une revalorisation de la grille salariale,

Extrait Tract
SUD caisse d'épargne

Remplacement à l'interne : derrière l'arnaque démagogique, le spectre libéral

Union
syndicale

Solidaires Rhône

Pour rassurer les parents, le gouvernement oblige les enseignants à assurer des services de « garderie »

Le remplacement à l'interne qu'est-ce que c'est ?

D'abord une belle usine à gaz. En effet les établissements sont censés mettre en place de manière concertée un protocole organisant ces fameux remplacements à l'interne. En réalité ces consultations sont de pure forme, c'est le chef d'établissement qui décide, point. Normalement, ces remplacements doivent se faire sur la base du volontariat sur des absences prévues (formation) et de courte durée (moins de 15 jours). Mais en cas d'urgence le chef d'établissement peut désigner un volontaire et les remplacements peuvent se faire en dehors de la discipline des enseignants (prof de maths pour remplacer un prof de français).

On comprend que la grande majorité des chefs d'établissements soient contre ce décret qui crée manifestement des situations à fort potentiel conflictuel ! De plus la casse des statuts continue : après que le gouvernement aie supprimé les surveillants (statut créé en 1936 pour permettre aux jeunes de poursuivre leurs études tout en ayant un véritable emploi comprenant des missions éducatives), les enseignants vont être sommés de les remplacer ! Dépêchez-vous de visiter la vie scolaire, bientôt elle n'existera plus. La démagogie n'a pas de limite : on rassure les parents (vos enfants sont bien gardés par des professionnels compétents) alors que les absences de courte durée n'ont jamais posé de problème... tant qu'il y avait un réel encadrement éducatif, c'est à dire des surveillants. Et

surtout alors que des postes ne sont pas pourvus, que les contractuels ne sont pas réembauchés, les TZR (Titulaires sur Zones de Remplacement, qui assurent des remplacements de plus de 15 jours) disparaissent, les places aux concours diminuent.

Le remplacement à l'interne c'est encore l'allongement du temps de travail. Une étude de la direction de la programmation et du développement du ministère de l'éducation nationale (note d'information n°02-43) a chiffré le nombre réel d'heures de travail hebdomadaire effectué par les profs du second degré : 40 heures en moyenne. En imposant 5 heures sup' on peut calculer qu'à la louche on tape dans les 50 heures ! Bien joué Robien ! qui va *effectivement* mettre les enseignants au travail... mais en toute illégalité !

Le remplacement à l'interne c'est aussi la possibilité d'arrondir ses fins de mois, de payer les traites du pavillon ou de la belle auto achetée à crédit. C'est à dire, non pas d'assurer des remplacements dans un souci de continuité pédagogique, mais purement et simplement pour satisfaire son intérêt particulier. Or l'on sait depuis A. Smith au moins que l'un des postulats fondamentaux du libéralisme c'est que la somme des intérêts particuliers contribue à l'intérêt général : CQFD, en acceptant l'allongement de mon temps de travail pour rembourser les traites de mon 4X4, je travaille pour l'éducation, la Nation et le bien-être de l'humanité !

En termes limpides, le remplacement à l'interne, c'est l'introduction par la porte de derrière du salaire au mérite : est méritant celui ou celle qui travaille plus pour gagner plus. Si à la fin de l'année des collègues comparent leurs fiches de

salaires, celui qui a perdu, honte à lui, il a moins travaillé, peut-être même a-t-il été absent, qui plus est en formation... ou pire pour raison syndicale ! Un prof méritant est un prof présent, point barre. Donc de saine constitution, robuste, peu enclin à perdre du temps en formation pour améliorer ses pratiques pédagogiques et encore moins à tenter de défendre voire d'améliorer les conditions de travail des personnels et des élèves. Si l'on ne correspond pas à ce profil, il va falloir se cacher, en se formant en dehors du temps de travail par exemple...

Derrière le discours démagogique (mettre les enseignants au travail, rassurer les parents alors que les vrais problèmes de remplacements (les enseignants, contrairement à la rumeur sont une des catégories de personnels les plus présents, tous métiers confondus) de plus longue durée ne sont pas traités, que certains postes ne sont pas pourvus, que le TZR est en voie de disparition), les procédés anti-démocratiques si visibles et facile à dénoncer, se profile donc un vrai projet libéral cohérent : allongement du temps de travail, mise en concurrence des personnels, appât du gain, direction de type managérial, statuts de plus en plus flous... la main invisible qui vient réguler tout ça, et hop ! tous les problèmes de l'éducation nationale sont réglés !

Le problème avec les libéraux, c'est que là où nous discutons, raisonnons, analysons, essayons, construisons ou doutons, eux, ils croient.

JMB

Brèves

SOLIDAIRES se développe dans les transports L'Union Syndicale SOLIDAIRES Transports (UST) regroupant l'ensemble des syndicats SUD des transports (aérien, urbains, rail, route) existe juridiquement et se développe. De plus en plus de salariés du secteur des transports prennent contact avec nous afin d'agir et de créer des syndicats dans leur entreprise.

La démarche n'est pas facile et les obstacles (en particulier juridiques) ne manquent pas. Dernièrement, des salariés des TCL, (les transports en commun Lyonnais exploités par KEOLIS), ont rejoint l'UST et ont entamé la construction de SOLIDAIRES dans l'entreprise.

C'est une bonne nouvelle pour le développement de notre syndicalisme dans le Rhône et dans l'ensemble des secteurs, public et privé.

Résistons aux trains de la privatisation !

Les 16 et 17 septembre, un « camping de luttes pour le service public » était organisé à Dugny dans la Meuse pour manifester contre la circulation du train privé de Fret exploité par CONNEX. 500 personnes ont participé à ce rassemblement à la fois festif et militant à l'appel de l'union syndicale SOLIDAIRES, de SUD Rail, de la confédération paysanne, d'associations, de partis politiques, Des syndicalistes cheminots de Grande Bretagne, d'Italie, de Belgique, d'Allemagne et d'Espagne se sont eux aussi déplacés pour participer aux débats et à l'action en défense du service public ferroviaire.

Pendant que la direction SNCF « rationalise » sa production en annonçant la fermeture de lignes transversales voyageurs non rentables (suppression des trains CORAIL entre Lyon/Nantes par ex.), la privatisation du rail avance à Très Grande Vitesse ! CONNEX qui vient d'obtenir une licence pour le transport de voyageurs, prévoit d'ouvrir une nouvelle relation Fret au départ d'Epinal tandis que le britannique EWSI (à capitaux américains) pointe son nez sur le nord.

En voyageurs, la SNCF va ouvrir d'autres relations à sa filiale de droit privé ID TGV qui exploite déjà des TGV privatisés sur Paris/Marseille et Paris/Montpellier... A ce rythme, dans quelques mois, plusieurs compagnies privées feront circuler des trains de Fret ou de voyageurs sur le réseau ferré national en concurrence de l'entreprise (encore publique !) SNCF.

La libéralisation ferroviaire et l'ouverture à la concurrence se font et cela se vérifie déjà, au détriment de la sécurité ferroviaire, des conditions sociales des salariés du rail et de la qualité du service public ferroviaire.

Défendre les services publics est une priorité citoyenne qui concerne l'ensemble de la société. Le 29 mai, le message des électeurs a été clair : les organisations syndicales, les associations, les partis politiques, ... qui ont dit NON le 29 mai doivent agir unitairement sans tarder pour bloquer les politiques libérales et défendre autrement qu'en parole les services publics.

**pour nous
contacter**

Union syndicale Solidaires Rhône ■ 2 rue Chavanne 69001 Lyon
04 78 30 49 54 ■ 06 07 98 88 83 ■ sud.crc.rhone@wanadoo.fr
permanences juridiques : ludovic.levy@club-internet.fr